

APPEL A PROJETS CAP JEUNES COLLECTIF 2015 « CAP SUR L'EUROPE ET LE SPORT »

Cahier des charges

« Le Conseil de l'Europe est conscient que le sport a un rôle important à jouer comme force d'intégration sociale, de tolérance et d'entente. Il est ouvert à tous, est indifférent à l'âge, la langue, la religion, la culture ou aux aptitudes. Il est la seule activité véritablement populaire dans la société moderne. Le sport est l'occasion d'apprendre à jouer selon des règles communément acceptées, de se conduire admirablement en cas de victoire mais aussi de défaite, et de développer, non seulement sa condition physique, mais aussi des compétences sociales et des valeurs éthiques. Son rôle dans l'éducation est de plus en plus reconnu. Le sport a une contribution importante à apporter pour la promotion des valeurs clé du Conseil de l'Europe : la démocratie, la défense des droits de l'Homme et la prééminence du droit ». Le Conseil de l'Europe (site Internet 7/02/2013)

Plus de 75 millions de jeunes entre 15 et 25 ans vivent aujourd'hui en Europe. L'Union européenne offre de nombreuses opportunités pour faciliter les échanges, le volontariat, les actions de mobilité permettant de s'impliquer davantage dans l'aventure européenne.

Malgré ce, plusieurs enquêtes réalisées auprès des français soulignent leur méconnaissance des institutions et dispositifs de mobilité proposés par l'Union Européenne.

A l'occasion du lancement du volet sport dans le nouveau programme Erasmus+, l'Union Européenne souhaite développer la dimension européenne du sport, par le développement de la coopération entre les différentes organisations (sportives, publiques, jeunesse...), la promotion de l'intégrité dans le sport (lutte contre le dopage, contre la violence, l'intolérance..), ainsi que les activités de volontariat et d'insertion sociale.

Dans ce contexte, le Département de l'Hérault souhaite poursuivre l'accompagnement des jeunes vers la mobilité européenne, à travers des projets collectifs qui concernent la thématique du sport.

Si vous avez entre 11 et 26 ans, que vous souhaitez vous associer autour d'un projet collectif ou vous impliquer dans un projet porté par une association pour mettre le « Cap sur l' Europe et le sport », cet appel à projets est pour vous ! Et pour vous accompagner le Département peut vous aider jusqu'à hauteur de 4 000 €.

I_ FINALITE ET OBJECTIF :

FINALITE :

Encourager les jeunes à s'engager dans un projet collectif et à devenir acteurs sur leur territoire en soutenant la réalisation d'un projet structurant, qui favorise le parcours vers l'identité sociale et l'autonomie.

OBJECTIF:

Le cadre général ci-dessous permet de définir les grandes lignes à respecter pour sélectionner les projets soumis au Département.

L'objectif est de favoriser le développement de la thématique sport en lien avec les valeurs du sport portées par l'Union Européenne.

Le projet doit permettre aux jeunes d'élaborer des projets à dimension européenne, développant les valeurs défendues dans le sport, les notions d'intégrité, de lutte contre les discriminations, pour la diversité, la solidarité, l'engagement associatif, la participation citoyenne, l'insertion par le sport, le lien entre sport, culture, l'Europe.

Exemples : Echanges avec d'autres européens sur la lutte contre les discriminations dans le cadre du sport, regards croisés sur l'égalité homme femme dans le sport en Europe, réflexion et reportage sur le sport en tant qu'outil d'insertion sociale et professionnelle, initiatives citoyennes innovantes, court-métrage sur les différents sports en Europe, lien entre identité culturelle et sport ...

Le projet peut se dérouler sur le territoire départemental ou dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne. Même si les porteurs de projets ne sollicitent pas le programme Erasmus+, il leur est conseillé d'informer les jeunes sur les différentes aides et dispositifs de mobilité européenne, dans leur action auprès des jeunes.

* (Les États membres sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède).

II_ CADRE GENERAL DE L'AIDE FINANCIERE :

Une enveloppe totale de 30 000 € est mobilisée par le Département pour soutenir les projets sélectionnés. L'aide départementale attribuée pour chaque projet retenu pourra aller jusqu'à 4 000 €, sans pouvoir excéder 80% du budget total.

La date limite de dépôt des dossiers est la suivante : **le 01 avril 2015.**

Au-delà de ce délai, aucun projet ne sera accepté.

Il sera retenu un seul projet par candidat.

PUBLICS CONCERNES

- Jeunes héraultais de 11 à 26 ans réunis en association ou agissant avec l'appui d'une association.
- Associations qui portent un projet dans lequel les jeunes sont particulièrement impliqués.

MODALITES DE PARTICIPATION

CRITERES D'ELIGIBILITE :

- résider dans l'Hérault,
- avoir entre 11 et 26 ans,
- être porteurs de projet ou être fortement impliqués dans l'élaboration du projet,
- développer une action à vocation citoyenne,
- bénéficier d'autres financements : privés, publics, apports personnels...
- développer un projet nouveau.

Attention : Sont exclus les projets professionnels, scolaires, universitaires ou les voyages strictement touristiques ou de loisirs ainsi que les compétitions purement sportives.

CRITERES DE SELECTION :

- originalité et intérêt du projet,
- faisabilité, pertinence et cohérence du budget au regard du projet,
- valorisation de l'expérience sur le territoire.

INSTRUCTION DU PROJET :

Les jeunes porteurs des projets retenus seront invités à le présenter devant un jury composé d'élus de la collectivité, de personnes représentantes de Département jeunesse, sport et loisirs et des personnes compétentes sur les thématiques concernées.

Les projets retenus par le jury seront soumis à délibération de la commission permanente du Conseil général.

Les porteurs de projet seront informés par courrier, des suites réservées à leur demande.

ATTENTION : Le Département n'est pas tenu de verser la totalité de l'aide ou peut demander le remboursement, en cas de justificatifs manquants ou de projet non réalisé comme prévu.

ENGAGEMENT DES JEUNES PORTEURS DE PROJET :

Une restitution sera réalisée pour présenter les enseignements retirés de cette expérience afin de sensibiliser d'autres jeunes et de leur donner envie de s'engager dans des actions similaires.

Cette restitution peut, par exemple, prendre la forme d'une projection, d'une exposition, d'un spectacle vivant, ...

Les jeunes porteurs de projets s'engagent à participer à un temps d'échanges organisé par le Département afin de valoriser et d'encourager les jeunes dans leur projet.

MODALITES DE CANDIDATURE :

Le dossier est à télécharger sur le site du Conseil général de l'Hérault ou à demander auprès du service « jeunesse et autonomie » sur la boîte mail cap-jeunes@cg34.fr . Contacts :

- Jean-François Barral au 04 67 67 66 52
- Cathy Chamand au 04 67 67 74 43

Il devra être complété et adressé par courrier à :

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT
DEPARTEMENT JEUNESSE, SPORT, LOISIRS
1 000 RUE D'ALCO
34080 MONTPELLIER CEDEX 4